

BULLETIN D'INSCRIPTION

N°	
DOSSARD	

A ENVOYER AVANT LE 14/04/ 2025

NOM:

Prénom

Année de naissance:

Nationalité

Sexe: F

H

Fédération:

Licencié : OUI - NON

CLUB:

N° Licence

Adresse

Code postal:

VILLE

 5KM (8€)

 10KM (10€)

Règlement par chèque à l'ordre de l'OMS HORNAING

Catégorie	Année Naissance	Distance	Départ
Minimes	2010 - 2011	5 Km	9H00
Cadets	2008 - 2009		
Juniors	2006 - 2007		
Espoirs	2003 - 2005		
Séniors	1991 - 2002		
Masters 0	1990 - 1986	ou	
Masters 1	1985 - 1981		
Masters 2	1980 - 1976	10 Km	10H00
Masters 3	1975 - 1971		
Masters 4	1970 - 1966		
Masters 5	1965 - 1961		
Masters 6	1960 - 1956		
Masters 7	1955 - 1951		
Masters 8	1950 - 1946		
Masters 9	1945 et 1941		
Masters 10	1940 et Avant		

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un pass « j'aime courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

-ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP Sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition.

Pour les majeurs licence FFA: Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation. D'une attestation (papier, électronique ou de type QR code) indiquant que la personne a réalisé le parcours de prévention santé (ou »PPS») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire Les athlètes étrangers doivent également fournir un PPS pour leur participation.

Pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports . Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois

Pour les coureurs de 18 ans:

Je soussigné.....demeurant à.....
autorise mon enfant.....à participer aux foulées hornaingoises sous ma responsabilité.

Signature:

Par la présente inscription, je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la compétition, et déclare l'accepter sans aucune restriction. Le règlement est visible sur la page Facebook de DMS Hornaing.

Signature obligatoire:

À renvoyer par courrier avant le 14 Avril 2025 :

MOREAU Olivier—6bis rue Victor Hugo- 59171 HORNAING

Contact ; 06.16.63.85.35

Inscription en ligne sur le site NORDSPORT

https://www.njuko.net/fouleeshornaingoises2025/select_competition